Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 026-212602510-20240411-08_2024-DE

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 10
- qui ont pris part à la séance : 08

- votants 10 (dont 2 pouvoirs)

Date de convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 04/04/2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le onze avril deux mil vingt-guatre à 18 h 30.

<u>Présents</u>: Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte -

Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien

COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent -

Absents excusés: Mme PERRIN Marie-Josèphe pouvoir à Mme RENARD Brigitte

Mr VERNERET Jacques pouvoir à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET: Taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2024

Monsieur Le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2023 pour la commune de Portes En Valdaine :

Taxe foncière (bâti) TFPB26,59 %Taxe foncière (non bâti) TFPNB44,91 %Taxe d'habitation TH10,56 %

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, décide de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2024.

Et ont les membres présents signés au registre AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, Jean-Bernard CHARPENEL

